POINT DE VUE

Revenu céréalier : une évolution à remettre en perspective

➜ par Philippe PINTA, Président d'ORAMA et de l'AGPB.

La publication des comptes provisoires de l'Agriculture pour 2007 début juillet a confirmé la progression du revenu des producteurs de céréales et oléoprotéagineux annoncée dans les comptes prévisionnels en décembre. Mêmes causes, mêmes effets, des hommes politiques, des éditorialistes et des dirigeants agricoles ont réagi aux chiffres présentés en réclamant à nouveau un rééquilibrage des soutiens entre secteurs de production. Comme si nos prix devaient rester éternellement élevés, comme si nos charges étaient stables, comme si le revenu moyen « céréalier » n'avait pas chuté de 55 % entre 1997 et 2005, période où plus d'un, obligé de vivre sur ses amortissements, a dû décapitaliser !

ORAMA

Ce mot d'ordre du rééquilibrage, chacun de nous doit savoir très concrètement à quoi il pourrait correspondre.

Dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC, Bruxelles propose - à l'instigation du Gouvernement français - que les possibilités actuelles de redistribution des paiements directs données à chaque Etat soient fortement élargies. Aujourd'hui, une telle redistribution n'est permise aux Etats-membres qu'à l'intérieur d'un même secteur. Du fait de cette restriction, la plupart d'entre eux, dont la France, n'ont jamais donné suite. Demain à l'inverse, si la proposition de la Commission était adoptée, il y aurait possibilité de redistribution intersectorielle, ce jusqu'à 10 % de l'enveloppe nationale des paiements directs. En outre, les prélèvements nécessaires à sa mise en œuvre ne devraient être effectués que sur les seuls DPU (à ce jour en France, 71 % de l'enveloppe), pas sur les autres paiements directs, dits couplés. Les exploitants des secteurs dans lesquels les paiements passent en très forte proportion par les DPU, voire exclusivement, seraient donc les plus ponctionnés. Il en irait ainsi pour notre secteur, pour lequel le Bilan de Santé préconise 100 % de découplage.

Ce type de prélèvement, il faut aussi en envisager les effets en tenant compte d'une autre proposition de la Commission européenne : l'augmentation du taux de modulation de 8 points, hors progressivité au-delà d'un certain montant de paiements.

Tout cela est évidemment inacceptable, alors que les prix refluent, que le contexte de marché est des plus incertains et que les charges croissent rapidement. Le 10 juin dernier, lors de l'Assemblée Générale d'ORAMA, nous l'avons fait savoir avec force au ministre de l'Agriculture, qui nous a donné rendez-vous à la Conférence des revenus qu'il veut organiser à l'automne.

Le chiffrage de la progression de nos charges nous donne d'ores et déjà de quoi argumenter.

A rendement constant, le coût de production de la tonne de blé tendre qui sera récoltée en 2009 sera de 35 à 45 € plus élevé qu'en 2006, selon les estimations d' ARVALIS (2006 est l'année des plus récentes données officielles disponibles). 35 à 45 €, c'est beaucoup plus que les 10 à 15 €/tonne d'augmentation constatés entre les récoltes 2006 et 2008. Le rythme de progression accélère nettement ! Et encore n'est-il pas tenu compte dans ces calculs des suppléments de coûts qui viendront des nouvelles mesures environnementales et de la reprise des investissements.

Sur cette seule base, déjà, pour conserver en 2009 une marge nette équivalente à celle de 2006 -ce n'est là qu'un repère, il est normal d'aspirer à plus - il faudrait que le prix au producteur pour le blé tendre récolté dans un an se situe au minimum autour de 160 €/tonne avec des aides à l'identique.

Des éléments de ce type doivent être le plus possible portés à la connaissance de ceux qui focalisent aujourd'hui sur les soutiens. C'est à ce travail d'information et de persuasion que s'est attelé notre syndicalisme grandes cultures dans le cadre de travaux qui ont démarré à la FNSEA pour préparer la Conférence des revenus annoncée par le ministre de l'Agriculture. Il est important que chacun d'entre nous agisse de même !